



L'OFFICIEL

F. O F F I C I E L

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°11 du 19 Mars 2021

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL





COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°4 du Comité de Direction

Réunion du :	Mercredi 3 Février (réunion électronique)
À :	18h00 - DGL
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Marie Elisabeth COLLAVOLI, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Rachel MARTIN MM. Bernard BERGEN, christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Joseph-Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Jean-Marie ROUFFIAC.
Absent excusé :	Docteur Jean-François CHAPPELLIER, Philippe MOREL, Boris SAMBOEUF
Assistent à la réunion :	M. Frédéric ALACARAZ, C.T.D. P.P.F M. Nicolas RAINVILLE, C.T.A.

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification et de leur homologation par le Comité de Direction du District, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

M. ANJOLRAS, avant de faire l'appel des membres, donne des consignes pour que cette réunion se déroule correctement car les conditions sont difficiles :

- Couper le haut-parleur afin de limiter les interférences ;
- Eviter d'interrompre l'intervenant avant que celui-ci ne délivre la totalité de son message ;
- Toujours se présenter avant d'intervenir ;
- Le message doit être en lien avec le sujet abordé, en évitant de reformuler ce qui vient d'être dit et en allant à l'essentiel ;
- Si vous deviez quitter la séance merci de nous en informer.



L'OFFICIEL

N°11 du 19 Mars 2021

Ligue de FOOTBALL D'OCCITANIE

Au lendemain de l'élection du nouveau Comité de Direction de la Ligue, avec les membres du Comité de Direction, je tiens à remercier très chaleureusement

Jean-Claude COUAILLES

qui

par son expérience

sa compétence

ses qualités

sa disponibilité

et le travail colossal réalisé depuis sa nomination à la présidence de notre Ligue, a permis de régler très favorablement et dans la plus totale transparence de nombreux dossiers sensibles, tel celui du centre de Castelmaurou, laissant à son successeur une Ligue remarquablement structurée et bien organisée.

Nos remerciements s'adressent également aux Membres de sa garde rapprochée qui par leur soutien et leurs compétences ont apporté une aide précieuse pour le bien de notre Ligue.

Les clubs du District, dans leur quasi-totalité s'associent pour remercier Mr Jean-Claude COUAILLES.

Approbation du procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-Verbal N° 3 du 25.11.2020

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les Procès-Verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérées comme officielles, et que les Clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de Sites internet non officiels.**

Condoléances

C'est avec une très grande émotion que Francis ANJOLRAS, l'ensemble des Membres du Comité de Direction, tous les Membres des Commissions et les Membres du Personnel saluent la mémoire de Guillaume DATHUEYT disparu le 18 Janvier 2021.

Guillaume, licencié au club de Marguerittes, assurait de nombreuses fonctions au sein du football depuis 2004 en créant un club de football d'abord, prenant ensuite des grandes responsabilités au sein des instances où il était très apprécié.

Sa disparition prématurée nous peine énormément tant Guillaume faisait l'unanimité, par sa gentillesse, son dévouement, sa disponibilité et son professionnalisme, avec une intelligence remarquable qu'il mettait au service du football.

Toujours disponible, il était prêt à rendre service, résoudre les problèmes et améliorer le quotidien des dirigeants.



L'OFFICIEL

N°11 du 19 Mars 2021

Il va beaucoup nous manquer, mais nous ne l'oublierons pas.

Au nom, de tous ceux qui l'ont connu et cotoyé

Je présente nos plus vives et bien sincères condoléances à son épouse Aurélie et son jeune fils âgé de deux ans et demi, en les assurant de notre affection et notre total soutien.

Comme la Ligue du Foot Professionnel lui a fait l'honneur d'un hommage national, en faisant respecter une minute de silence lors des rencontres de L1 et L2, nous ne manquerons pas de lui rendre hommage lors de la reprise des compétitions de District.

Je profite, pour remercier très chaleureusement toutes les personnes très nombreuses qui ont pris part à notre peine et celle de la famille, pour les mots reçus, les fleurs offertes les gestes d'amitié témoignés, les dons effectués, toutes ces attentions réconfortantes.

Francis ANJOLRAS

Les membres du Comité de Direction, informés du décès de :

- M. Christian CARRARA, ancien joueur du STADE BEUCAIROIS 30 ;
- M. Batistin GUIGUE, ancien président du club d'AIMARGUES ;
- M. Jean JOURDAN, ancien dirigeant du club de ST GENIES DE MALGOIRES ;
- Me. LUCCINI, épouse de Christian LUCCINI, Président du club Saintes Maries de la Mer ;
- M. Michel MUFFAT-JOLY, Président du District de l'Isère ;
- M. Serge QUEFELEC, Educateur du club de Blauzac.

Présentent leurs très sincères condoléances aux familles et aux clubs.

Noté les remerciements de la famille de Mr Michel MUFFAT-JOLY.

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Guillaume et toutes les personnes disparues.

Le Président souhaite la bienvenue aux cinq nouveaux membres qui intègrent le Comité de Direction, à savoir :

- Mmes Stéphanie ALBEROLA, Audrey FIRMIN ET Rachel MARTIN,
- MM. Damien JURADO et Philippe MOREL.

Ils remplacent les sortants, que je tiens à remercier pour le travail important réalisé au sein du Comité de Direction, et qui restent au service de notre Association en siégeant au sein de nos différentes Commissions, j'ai nommé MM. Arnold ALPHON-LAYRE, Alain BASSET, Bernard COCHET, Rubens EUZEBY et Sauveur ROMAGNOLE.

Félicitations

Les Membres du Comité de Direction adressent leurs plus sincères félicitations aux récipiendaires des distinctions de l'Etat au titre de la promotion du 14 Juillet 2020

Médaille d'Argent de la Jeunesse des Sports et de la vie associative :

Madame Nadine GRECO

Monsieur Didier CASANADA

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
11/12/20	Visio conférence	Assemblée Générale LFA
16/12/20	Visio conférence	CD LFO
11/01/21	Visio conférence	CD LFO
28/01/21	Visio conférence	LFO
30/01/21	Visio conférence	Assemblée Générale LFO

Courrier FFF / LFA / LFO

Le Président informe le Comité de Direction des courriers reçus depuis le 25.11.20 :

FFF :

Reprise de la Coupe De France Clubs Amateurs
News Letter du mois de Janvier (Foot Amateur transmise aux clubs)

LFO :

Copie des courriers transmis aux clubs (Reprise Coupe de France)

Correspondances diverses

- Présentation des résultats de l'enquête à destination du secteur sportif en Occitanie (transmis aux clubs)
- Comité Départemental Sport Adapté du Gard sollicitant une aide matérielle. Dotations Ballons. Réponse sera faite.

Organisation et fonctionnement du Comité de Direction

Le Président Francis ANJOLRAS, souhaite tout d'abord la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction, les remerciant pour lui avoir fait confiance, avant d'évoquer l'organisation de l'instance dirigeante pour cette mandature de quatre années.

Il insiste particulièrement sur la rigueur et la transparence qui seront les maîtres mots de cette mandature afin d'accompagner au mieux les clubs gardois et lozériens et poursuivre le développement du football sur notre territoire.

Le Président, ne pouvant gérer l'ensemble des dossiers tout seul, exige ainsi un investissement sans faille de chacun des élus de son Comité de Direction, lesquels devront respecter certains devoirs et obligations, tels qu'un impératif droit de réserve.



Bureau Directeur du District

Le Président,

Rappelant les dispositions de l'article 14 des Statuts du District qui prévoit notamment que le Bureau du District comprend cinq (5) membres :

- Le Président,
- Un vice-Président délégué,
- Un vice-Président,
- Un Secrétaire,
- Un Trésorier,

Rappelant les dispositions de l'article 13 des Statuts qui prévoit notamment que la liste doit indiquer lesquels de ses candidats exerceront les fonctions exécutives essentielles (Président, Secrétaire, Trésorier), étant rappelé que la fonction de Président est réservée au candidat tête de liste,

Rappelant les dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur du District qui prévoit notamment qu'il n'est pas possible pour un même membre du Bureau de cumuler deux postes différents au sein du Bureau,

Pris connaissance des candidatures et des échanges entre les membres du Comité de Direction,

DECIDE de proposer la composition du Bureau comme suit pour la période 2020/2024 :

- Président : M. Francis ANJOLRAS
- Vice-Président Délégué : M. Fernand D'ANNA
- Vice-Président : M. Jean-Marie ROUFFIAC
- Secrétaire Général : M. Damien JURADO
- Trésorière Générale : Mme Audrey FIRMIN

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction la composition du bureau pour la période 2020/2024.

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La composition du Bureau du District est adoptée à l'unanimité.

De plus, le Comité de Direction décide de procéder à la nomination des postes suivants, lesquels ne peuvent faire partie du Bureau du District :

- Secrétaire adjoint : Mme Bernadette FERCAK
- Trésorier adjoint : M. Boris SAMBOEUF

CLUBS en NON ACTIVITE (Radiation)

Le Comité de Direction,
Jugeant en premier ressort,



L'OFFICIEL

N°11 du 19 Mars 2021

Considérant que l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit qu'un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue Régionale, pour un autre motif,

Considérant que l'article 42 alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit qu'un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié,

Pris connaissance de la liste des clubs en non-activité totale pour la saison 2018/2019 et 2019/2020,

Par ces motifs,

TRANSMET à la Ligue de Football d'Occitanie cette liste pour suite à donner des clubs concernés.

Absence à l'Assemblée Générale

Le Président,

Considérant que les textes prévoient une amende pour les clubs absents lors de l'Assemblée Générale du District, celle-ci dépendant de la distance entre le siège du club et le lieu effectif de l'Assemblée Générale,

PROPOSE de surseoir à cette amende en ce qui concerne l'Assemblée Générale du District du 28.11.2020.

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction cette proposition.

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Référent COVID-19

Conformément aux préconisations fédérales, le Président a nommé M. Bernard BERGEN comme étant référent COVID-19 du District, en remplacement de M. Guillaume DATHUEYT.

Ses coordonnées se trouvent sur le Site du District. Il est joignable par mél : covid19@gard-lozere.fff.fr

Nomination des Commissions

(Liste en Annexe 1)

Les membres des Commissions disciplinaires sont nommés pour la durée du mandat (Expire en 2024), les membres des autres Commissions, sont nommés jusqu'au 30.06.21.

Action sociale

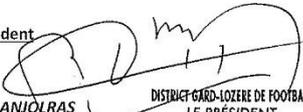
Sur proposition du Président, le Comité décide à l'unanimité d'allouer une aide de 10 000 euros à l'épouse de Guillaume DATHUEYT et présente un dossier d'aide à la cellule des Affaires sociales et actions solidaires de la FFF sous couvert de la Ligue auprès de laquelle nous sollicitons également sa participation avec une aide complémentaire.

Prochain Comité sur convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Francis ANJOLRAS

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire de séance

Damien JURADO



ANNEXE 1

Composition des Commissions – Saison 2020/2021

En souligné, les membres du Comité de Direction également membres de Commissions.

PÔLE JURIDIQUE

1.1) **COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL**

Président : M. Michel QUENIN.

Membres : Mme Paulette SAINT-PIERRE. Mme Bernadette FERCAK, MM. Patrick CHAMP, Pierry FUMANAL, Franck GIL, Georges MICHEL, Christophe PASTOR, Mohamed TSOURI.

Représentant de la C.D.A. : M. Alain MAZON (avec voix consultative).

1.2) **COMMISSION DISCIPLINAIRE D'APPEL**

Président : M. Michel QUENIN.

Membres : Mme Paulette SAINT-PIERRE. Mme Bernadette FERCAK, MM. Patrick CHAMP, Pierry FUMANAL, Franck GIL, Georges MICHEL, Christophe PASTOR, Mohamed TSOURI.

Représentant de la C.D.A. : M. Alain MAZON (avec voix consultative)



1.3) COMMISSION DE DISCIPLINE DE DISTRICT

Président : M. Joseph-Fernand D'ANNA.

Membres : MM. Rubens EUZÉBY, Daniel POIRIER. MM. Dominique DALVERNY, Alain MISTRAL. Alain BASSET, Jérôme CARRÈRE, Éric HOLZER.

Représentant de la C.D.A. : M. Michel MAURIN (avec voix consultative).

Section Administrative : MM. Joseph-Fernand D'ANNA, Marcel COLLAVOLI, Éric HOLZER.

Instructeurs* : MM. Bernard BERGEN, Michel CHATELLIER, Frédéric DUVAL.

** L'instructeur ne peut être membre des organes disciplinaires saisis de l'affaire qu'il a instruite, ni avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire.*

1.4) COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS (CSR)

Président : M. Sauveur ROMAGNOLE.

Membres : M. Damien JURADO. Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAoui, MM. Philippe ALBY, Bernard BERGEN, Ahmed GRADA. Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE.

1.5) COMMISSION DE DISTRICT DU STATUT DE L'ARBITRAGE (CDSA)

Président : M. Christian BOUTADE.

Membre : M. Stéphan BROCCQ.

Au titre des représentants licenciés des clubs : Mme Nadine GRÉCO, MM. Stéphan BROCCQ, Sauveur ROMAGNOLE.

Au titre des arbitres : MM. Claude BOUILLET, François ESPADA, Alain MAZON.

C.D.T.A. : M. Nicolas RAINVILLE (avec voix consultative).

1.6) COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Président : M. Jean-René LAPORTE.

Membres : Mme Paulette SAINT-PIERRE. MM. Bernard BARLAGUET, Michel CHATELLIER, Michel QUENIN.

1.7) COMMISSION TECHNIQUE D'ARBITRAGE (CTA)

Président : M. Claude BOUILLET.

Membres : M. Christian BOUTADE. MM. Shérif BENMOUSSA, François ESPADA.

C.D.T.A. : M. Nicolas RAINVILLE (avec voix consultative).

1.8) COMMISSION DE RÉVISION DES TEXTES

Président : M. Damien JURADO

Membres : Mme Stéphanie ALBEROLA. Mme Bernadette FERCAK, Paulette SAINT-PIERRE, MM. Bernard BARLAGUET, Bernard BERGEN, Michel QUENIN, Jean-Pierre RIEU, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Marie ROUFFIAC, Boris SAMBOEUF, Mohamed TSOURI.

PÔLE ACTIVITÉS SPORTIVES

2.1) COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS (CCS)

Président : M. Jean-Marie ROUFFIAC.

Membres : M. Patrick AURILLON. Mme Cendrine MENUDIER, MM. Claude LUGUEL, Jean-Pierre RIEU.

Personnel référent : Mme Mylène LEGAL.

2.2) COMMISSION DES COMPÉTITIONS JEUNES (CCJ)

Président : M. Bernard BARLAGUET.

Membres : M. Jean-Pierre RIEU. MM. Patrick AURILLON, Stéphan BROCCQ, Jean-Jacques FABIANI, Émile HOURS, Denis LASGOUTE, Jean-Marie TASTEVIN.

Personnel référent : Mme Muriel VERDIER.

2.3) COMMISSION DES COMPÉTITIONS FÉMININES (CCF)

Présidente : Mme Bernadette FERCAK.

Membres : M. Nicolas FAGEON, Mme Fatiha BADAoui, MM. Philippe ALBY, Christian TAVÈS.

Pôle technique : Mmes Stéphanie ALBÉROLA, MM. Michel COLLADO, Philippe MOREL.

C.T.D. D.A.P. : M. Lionel ROCHETTE.

Personnel référent : Mme Mylène LEGAL.

2.4) COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ (CCF)

Président : M. Bernard BERGEN.

Membres : M. Alain COSME. Mme Stéphanie ALBEROLA, MM. Bastien BRUNEL. Younès CHADLI. David MIDDIONE, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Marie ROUFFIAC, Henri WILLEM.

Personnels référents : Mmes Marie-Françoise BARET & Mylène LEGAL.

2.5) DÉLÉGATION DU DISTRICT À LA COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES (CDTIS)

Membres : MM. Max CARIAT, Éric CARION, Claude LUGUEL, Sauveur ROMAGNOLE, René TRÉBILLON.

2.6) COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE (CDA)



Président : M. Claude BOUILLET.

Membres : M. Christian BOUTADE, M. Jean-Louis CABARDOS.

Membres au titre des anciens arbitres :

Représentant des arbitres en activité : M. Thierry GALAUP.

Représentant de la Commission Technique et Sélection : M. Daniel DELPRAT.

Représentant les licenciés n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage : M. Patrick CHAMP.

Représentante des Arbitres féminins : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI.

Représentant des Arbitres à la Commission de Discipline : M. Michel MAURIN (avec voix consultative).

Représentant des Arbitres aux Commissions d'Appel : M. Alain MAZON (avec voix consultative).

C.T.D.A. : M. Nicolas RAINVILLE (avec voix consultative)

Pôle « Administratif et communication » :

Responsable du pôle : M. Claude BOUILLET.

Contrôle et suivi des arbitres : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI, MM. Claude BOUILLET, Christian BOUTADE, Jean-Marc LAUGIER.

Section Éthique : MM. Saïd ANOUNE, Gaston BOUSSARIE, Pierre COURET, Christian MAUREL.

Pôle « Technique » :

Responsable du pôle : M. Nicolas RAINVILLE (C.D.T.A.)

Secteur Alès : M. Éric HOLZER (suppléants : MM. Saïd ANOUNE, Pierre COURET, Alain MAZON).

Secteur Bagnols : M. Georges DAGANI (suppléants : MM. Gaston BOUSSARIE, Nordine BEDDOUR).

Secteur Nîmes : M. Nicolas RAINVILLE (C.T.A.) (suppléants : MM. Jean-Louis CABARDOS, Thierry GALAUP).

Pôle « Désignations »

Responsable du pôle : M. Claude BOUILLET

Membres : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI, MM. Jean-Marc LAUGIER, Claude ROMIEUX.

Pôle « Observations pratiques »

Responsable du pôle : M. Nicolas RAINVILLE (C.D.T.A.)

Observateurs Seniors et Jeunes Arbitres : MM. Philippe ALBY, Saïd ANOUNE, Claude BOUILLET, Gaston BOUSSARIE, Christian BOUTADE, Pierre COURET, Georges DAGANI, François ESPADA, Jean-Pierre GUILLOT, Éric HOLZER, Jean-Marc LAUGIER, Jean-Noël MOYA, Claude NAUD, Claude ROMIEUX.

Observateurs Jeunes Arbitres : Mmes Marie-Françoise BARET, Marie-Élisabeth COLLAVOLI, MM. Nordine BEDDOUR, Shérif BENMOUSSA, Jean-Louis CABARDOS, Cyril CONSTANT, Damien DONSON, Thierry GALAUP, Gaëtan MARTIN, Cédric MARY, Alain MAZON, Florian NICOLAS, Florian OLIVES, Julien REYNET, Boris SAMBOEUF, Ilias TAHAR.

Personnel référent : Mme Marie-Françoise BARET.



2.7) COMMISSION DE DÉTECTION, DE RECRUTEMENT ET DE FIDÉLISATION DES ARBITRES

Président : M. Claude BOUILLET.

Membres : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI.

Au titre d'arbitre féminin : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI.

Au titre des élus du Comité Directeur : Mme Bernadette FERCAK.

Au titre des éducateurs : *en attente*.

Au titre des dirigeants de clubs : Mme Nadine GRÉCO, M. Stéphan BROCCQ.

C.T.D.A. : M. Nicolas RAINVILLE (avec voix consultative).

2.8) COMMISSION DE GESTION ET DE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Président : M. Jean-Marie ROUFFIAC.

Membres : M. Claude BOUILLET, MM. Bernard BERGEN, Jérôme CARRÈRE.

Personnel référent : Mme Marie-Françoise BARET.

2.9) COMMISSION COVID-19

Président : MM Bernard BERGEN

Membres : M. Jean-Marie ROUFFIAC, Mme Bernadette FERCAK, MM. Bernard BARLAGUET, Didier CASANADA.

Médecin référent : Dr Jean-François CHAPPELLIER.

PÔLE TECHNIQUE ET FORMATION

3.1) COMMISSION TECHNIQUE ET SÉLECTION

Président : M. Patrick CHAMP

Membres : MM. Arnold ALPHON-LAYRE, Mehdi AMARA, Yoann BARCLAY, Bernard COCHET, Alain COSME, Daniel DELPRAT, Bernard ELZIÈRE, Loïc FRIZOL, Wilfrid LACAS, Lino LINARÈS, Philippe MOREL, Jean-Marie PASQUALETTI, Morgan PUEL, Stéphane SAURAT, Nabil ZERFAOUI.

Représentant à la C.D.A. : M. Jean-Louis CABARDOS (avec voix consultative).

Section Sportive : M. Jean-Pierre OZIOL.

Intervenant technique départemental : M. Raymond KUS.

Section de Suivi des Éducateurs : Mme Marie-Élisabeth COLLAVOLI, MM. Frédéric ALCARAZ (C.T.P.P.F.), Arnold ALPHON-LAYRE, Stéphan BROCCQ, Denis LASGOUTE, Jean-Marc LAUGIER, Jean-Pierre RIEU.

C.T.D. D.A.P. : M. Lionel ROCHETTE.



3.2) COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Président : M. David MIDDIONE.

Membres : Mmes Fatiha BADAOUI, Audrey FIRMIN, Nadine GRÉCO, Cendrine MENUJIER, MM. Fabien AKKERMANS, Fabien BARBIER, Bernard BERGEN, Riad CHEHBOUNI, Laurent GILLES, Boris SAMBOEUF.

Répartition par secteur :

Secteur 1 : M. Fabien AKKERMANS

Secteur 2 : M. Fabien BARBIER

Secteur 3 : Mme Nadine GRÉCO, M. Laurent GILLES

Secteur 4 : Mme Fatiha BADAOUI, M. David MIDDIONE

Secteur 5 : Mme Cendrine MENUJIER, M. Riad CHEHBOUNI

Secteur 6 : MM. Bernard BERGEN, Boris SAMBOEUF

3.3) COMMISSION MÉDICALE

Président : Dr. Jean-François CHAPPELLIER.

Membres : Drs Jean-Charles PIERRET, Jacques GIORDANO, Guy VALENTIN.

PÔLE ANIMATION ET PROMOTION

4.1) COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Président : M. Didier CASANADA.

Membres : M. Sauveur ROMAGNOLE, Mmes Fatiha BADAOUI, Nadine GRÉCO, MM. Guy COUDERC, Nicolas FAGEON, Denis LASGOUTE, Daniel OLIVET, Jean-Pierre RIEU.

C.T.D. D.A.P. : M. Lionel ROCHETTE (avec voix consultative).

Personnel référent : Mmes Mylène LEGAL (U13 & U12) et Muriel VERDIER (U6 à U11).

4.2) COMMISSION MIXTE F.F.F. / U.N.S.S.

Rattachée à la Commission Technique avec le directeur départemental U.N.S.S. et le Délégué Départemental U.S.E.P.

Procès-verbal n°1 du Bureau

Réunion du :	Judi 4 Mars 2021 Réunion Téléphonique
À :	10h00 - DGL
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS.
Présents :	Madame Audrey FIRMIN. MM. D'ANNA Fernand, JURADO Damien, Jean-Marie ROUFFIAC

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Label Jeunes

Suite à la demande du club ALES OL en CEVENNES qui postule au niveau « ELITE », après avis favorable du Conseiller Technique Départemental, Monsieur Frédéric ALCARAZ, le Bureau décide de valider cette demande et la transmettre à la Ligue de Football d'Occitanie pour procéder à l'homologation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président

Francis ANJOLRAS

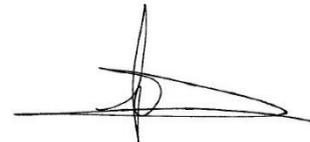
Le Président



Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire Général

Damien JURADO





COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°8 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 23 Février 2021
À :	14H00
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Fatiha BADAOUI, MM. Bernard BERGEN, Damien JURADO
Excusés :	Mme Stéphanie ALBEROLA MM. Philippe ALBY, Ahmed GRADA, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation du Procès-verbal

La Commission approuve le procès-verbal n°7 de la réunion du 04.11.2021.

Matches non joués

SENIOR – DEPARTEMENTAL 1

Dossier n°2021-CSR-012

Match n°22684108 : Et. S. Suménoise 1 / F.C. Val De Cèze 1 du 25.10.2020 : Arrêté municipal.

La commission,
Jugeant en premier ressort,
Après étude des pièces versées au dossier,
En application de l'Article 63 alinéa 3 : « sa décision étant alors précédée d'une audition du Maire ou de son représentant invité à fournir ses explications. Les autorités municipales pourront, sur demande de la Commission, fournir ces mêmes explications par courrier.... »

Demande des explications écrites aux autorités municipales de SUMENE quant à la prise de décision de mettre un arrêté municipal sur ses installations sportives lors du weekend du 24 et 25 Octobre 2020 et concernant le match cité en objet pour sa prochaine séance du 02 Mars 2021 à 14H00.

Met le dossier en suspens,



Courriers clubs

Correspondance du 01/12/2020 du club de ES BARJACOISE ;

Pour la détermination de l'équipe dans laquelle est rattaché un joueur, il faut prendre en considération les participations effectives aux rencontres dans l'une ou l'autre des équipes de son club. Il peut donc faire partie de « l'effectif » des 2 équipes.

Prochaine réunion le Mardi 02 Mars 2021 à 14h00

Le Président,

Sauveur ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance,

Damien JURADO



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°9 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 02 Mars 2021
À :	14H00 – Par visioconférence
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Fatiha BADAoui, MM. Bernard BERGEN, Damien JURADO
Excusés :	Mme Stéphanie ALBEROLA MM. Philippe ALBY, Ahmed GRADA, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation du Procès-verbal

La Commission approuve le procès-verbal n°8 de la réunion du 23.02.2021.

Matches non joués

SENIOR – DEPARTEMENTAL 1

Dossier n°2021-CSR-012

Match n°22684108 : Et. S. Suménoise 1 / F.C. Val De Cèze 1 du 25.10.2020 : Arrêté municipal sur les installations de SUMENE.

La commission,
Reprenant le dossier en suspens,
Jugeant en premier ressort,
Après étude des pièces versées au dossier,
Pris connaissance de l'arrêté municipal de la ville de SUMENE en date du 22/10/2020 et reçu en bonne et due forme au District Gard-Lozère de football le 23/10/2020,
Considérant que cet arrêté municipal interdisait l'utilisation des installations sportives de SUMENE sur lesquelles devait se tenir la rencontre citée en objet à la date du 25/10/2020,
Pris connaissance du rapport de l'officiel mandaté par le District Gard-Lozère de football pour procéder à un examen de l'état du terrain conformément à son article 63 alinéa 3 des RG du District (visé ci-après),
Considérant que dans son rapport, il fait valoir que :

- Le dimanche 25 Octobre 2020 à 14h30, il a accédé aux installations sportives en présence d'un Dirigeant du club de l'ES SUMENOISE et d'une personne du service des Sports de la ville de Sumène pour constater l'état du terrain.
- Après l'avoir inspecté dans son ensemble, le terrain était en très bon état et tout à fait praticable.

Pris connaissance également des photos prises des installations sportives dans ce même rapport qui confirment la praticabilité du terrain,
Considérant que les autorités municipales de SUMENE n'ont pas jugé utile d'apporter leurs explications quant aux motivations de la fermeture de l'installation sportive,
Considérant qu'à la lecture du rapport de l'officiel mandaté le terrain était praticable pour la tenue de la rencontre citée en objet sans affecter gravement le terrain,
Jugeant ici que l'arrêté municipal interdisant l'accès aux installations sportives de SUMENE est dépourvu de fondement,
Considérant donc que la rencontre pouvait se jouer à la date initialement programmée sur les installations sportives de SUMENE,
En application de l'Article 55 : « Tout Club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain..... »,
En application de l'Article 63 alinéa 3 : « Après avoir informé de la décision d'interdiction, le District pourra faire procéder à un examen de l'état du terrain, l'Autorité Municipale devant permettre l'accès du stade à son représentant. La vérification se déroule alors en présence du Maire ou de son représentant. Au vu de l'appréciation, si le District estime que les intempéries ne sont pas de nature à affecter gravement le terrain et permettent le déroulement de la rencontre, il pourra décider que la rencontre sera perdue par le Club utilisateur, sa décision étant alors précédée d'une audition du Maire ou de son représentant invité à fournir ses explications. Les autorités municipales pourront, sur demande de la Commission, fournir ces mêmes explications par courrier. A défaut d'élément fourni par le Maire ou son représentant, la Commission pourra passer outre et valablement statuer.



L'OFFICIEL

N°11 du 19 Mars 2021

Il en sera de même si le propriétaire en interdisait l'accès au représentant du District. »,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club de l'ES SUMENOISE 1 sans en reporter le bénéfice au club FC VAL DE CEZE 1.

Débit : 52 euros à la charge de l'ES SUMENOISE pour les frais de déplacement de l'officiel mandaté par le District Gard Lozère.

Transmet le dossier à la Commission des Coupes et Championnats Séniors.

Prochaine réunion à définir ultérieurement

Le Président,

Sauveur ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance,

Damien JURADO



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°9 bis de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 02 Mars 2021
À :	14H00 – Par visioconférence
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Fatiha BADAQUI, MM. Bernard BERGEN, Damien JURADO
Excusés :	Mme Stéphanie ALBEROLA MM. Philippe ALBY, Ahmed GRADA, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



ERRATUM

SENIOR – DEPARTEMENTAL 1

Dossier n°2021-CSR-012

Match n°22684108 : Et. S. Suménoise 1 / F.C. Val De Cèze 1 du 25.10.2020 : Arrêté municipal sur les installations de SUMENE.

Il fallait lire :

« Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club de l'ES SUMENOISE 1 **pour** en reporter le bénéfice au club FC VAL DE CEZE 1.

Débit : 52 euros à la charge de l'ES SUMENOISE pour les frais de déplacement de l'officiel mandaté par le District Gard Lozère.

Transmet le dossier à la Commission des Coupes et Championnats Séniors. »

Prochaine réunion à définir ultérieurement

Le Président,

Sauveur ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance,

Damien JURADO



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Procès-verbal n°16 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du : Mardi 9 mars 2021

À : 14h00 - DGL

Présidence : M. Jean-Marie ROUFFIAC

Présents : M. Patrick AURILLON,



L'OFFICIEL

N°11 du 19 Mars 2021

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

HOMOLOGATIONS

N°22684108

D1 POULE UNIQUE

SUMENE/VAL DE CEZE DU 25.10.2020

Retour CSR (match perdu par pénalité à SUMENE)

N°22684393

D3 POULE D

UCHAUD/UZES du 13.09.2020

Retour CSR (match perdu par pénalité à UZES)

N°22739110

D4 POULE E

NIMES MAS DE VILLE/N. CAMARGUAIS DU 18.10.2020

Retour CSR (match perdu par forfait aux deux équipes).



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°13 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du : **Mardi 12 Janvier 2021**

À : **14h00 (réunion téléphonique)**

Présidence : **M. Bernard BARLAGUET**

Présents : **MM. Patrick AURILLON, Stéphan BROCCQ, Jean-Jacques FABIANI, Denis LASGOUTE, Jean-Pierre RIEU, Jean-Marie TASTEVIN. Emile HOURS.**

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.



L'OFFICIEL

N°11 du 19 Mars 2021

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal n°12 de la réunion du 29.10.2020

Retour commissions « Homologations »

A – Retour Commission des statuts et règlements du 04.11.2020

- a) Coupe Gard Lozère U17 N°23271895 du 17.10.2020 entre N. GAZELEC/ENT BEUCAIRE JONQUIERES 2, rejette la réclamation comme non fondée et dit ENT BEUCAIRE JONQUIERES 2 qualifié pour le tour suivant.
- b) Championnat U17 D2 N°23200513 entre AIMARGUES TREFLE 2/ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR du 11.10.2020 (match non joué), dit match perdu par forfait à N. ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR (retrait de 1 point au classement score 0 à 3 pour en reporter le bénéfice à ENT AIMARGUES TREFLE 2.

INFOS CLUBS.

A ce jour la commission n'a aucune perspective de reprise des championnats.
La Coupe Gard Lozère est ANNULEE.

La Commission vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

En ces temps de pandémie, tachez d'être prudent, prenez soin de vous.

Le Président,

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance,

Patrick AURILLON